

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 7-8

Artikel: La Suisse et l'ONU
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

table des finances fédérales, pour une politique économique concertée et pour un aménagement meilleur des institutions sociales mérite notre reconnaissance. Si l'activité de Max Weber a été efficace, c'est aussi parce qu'il a eu un souci constant de la synthèse. Il a toujours situé chaque problème dans son contexte général, en particulier celui du bien public. Ce comportement lui vaut aujourd'hui non seulement l'amitié et la confiance du mouvement ouvrier, mais aussi le respect de ses adversaires.

Avec un désintéressement sur lequel il n'aime guère qu'on mette l'accent, Max Weber a tenu l'Ecole ouvrière sur les fonts baptismaux. La formation de l'homme, l'épanouissement de son intelligence, son accès à la culture sont, à ses yeux, la condition même du progrès social et de l'avènement d'une société meilleure. Cette conviction, il l'a vécue. Qui dressera jamais une statistique des innombrables conférences qu'il a prononcées pour inscrire mieux cette conviction dans les faits ?

Parfois on voudrait lui dire : « Ami Max, pense peut-être plus à toi et jouis davantage de la vie ! » Mais sa vocation est autre. Il n'est heureux que lorsqu'il donne, qu'il met la main à la pâte. Peut-être répondrait-il si nous l'invitions à se reposer : « La moisson est grande, et il y a peu d'ouvriers ! »

A cet homme désintéressé, dont la vie a été tout entière et passionnément au service de la justice et de la promotion sociale des travailleurs, nous disons aujourd'hui : Merci ! du fond du cœur. Nous lui souhaitons encore de longues années de santé, pleines de l'activité qui le rend heureux !

La Suisse et l'ONU

Par Max Weber

Après la seconde guerre mondiale, lorsque les Nations Unies se constituèrent, le Conseil fédéral soumit la question de la participation de la Suisse à une commission d'experts. Bien qu'en soi l'entrée de notre pays dans cette organisation eût été souhaitable, ces experts en arrivèrent à une conclusion négative, car cette participation aurait été *incompatible avec notre statut de neutralité* et l'on ne pouvait pas s'attendre que notre neutralité fût reconnue comme elle le fut en son temps par la Société des Nations.

Dès lors, l'activité de la Suisse en matière de politique étrangère a été toujours plus activée et elle a adhéré à plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, notamment à l'UNESCO, à la FAO

(Organisation pour la nourriture et l'alimentation), à l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et à d'autres. Elle a participé à des campagnes d'aide, voire politiques – en Corée et, du moins financièrement, au Congo et à Chypre – là où elle était obligée de le faire. Au cours des dernières années, on a reposé la question de savoir si l'on ne pouvait pas faire le pas complet. L'objection de la neutralité a perdu de la valeur du fait que la *Suède* neutre et même l'*Autriche*, qui est tenue à une stricte neutralité par son traité de paix, sont membres de l'ONU.

Le prédécesseur de l'actuel ministre des Affaires étrangères, l'ancien conseiller fédéral Wahlen, a soulevé le problème dans un discours qu'il a fait peut-être avant son départ, mais en des termes encore très retenus. Le conseiller fédéral Spühler a déclaré, il y a un an, au Conseil national, que notre position devait être revue. Dans un discours qu'il a fait à Lausanne, il a eu une attitude très positive, mais sans préconiser ouvertement une entrée de la Suisse dans l'ONU, en disant entre autres choses :

« Les principes et les buts des Nations Unies sont aussi les nôtres (maintien de la paix, collaboration universelle, réalisation des droits de l'homme, etc.). Notre pays est décidé à les réaliser. Un petit pays neutre dont l'économie, la culture, la vie spirituelle sont pareillement liés au reste du monde, comme c'est le cas de la Suisse, nuirait à son existence s'il refusait de participer aux problèmes de la vie des peuples. Le droit d'intervention dans les questions qui intéressent le monde entier ne contrecarre aucunement le principe de la neutralité. La Suisse aurait le pouvoir et le devoir qu'on attend d'elle de jouer un rôle de lien et de modérateur dans la vie internationale au sein de l'ONU et elle pourrait contribuer à apaiser les différends. Cela ne devrait pas se produire uniquement dans des cas isolés, mais en permanence, dans une collaboration de tous les jours, principalement en dehors des sessions officielles. Ce serait certainement le beau rôle que pourrait ainsi jouer notre pays en collaborant de cette manière à la solidarité internationale. »

Ces paroles, qui reflétaient une opinion personnelle et non celle du Conseil fédéral, ont provoqué une tempête dans le monde journalistique. Certains estimaient que notre ministre était allé trop loin, tandis que d'autres pensaient qu'il avait raison et saluaient le fait que la question fût débattue ouvertement. Dans le même ordre d'idées, on souleva la question des casques bleus, c'est-à-dire des troupes envoyées volontairement par les Nations Unies pour aider à la paix.

Il était naturel que la discussion s'amorçât aussi aux Chambres. Dans les commissions des affaires étrangères des deux Chambres, on a discuté de la question de l'ONU, et, cette semaine, on a discuté deux propositions. Le conseiller national Schmitt (GE) demanda au Conseil fédéral quel était son avis à ce sujet, et le rédacteur en chef de la « NZZ », Willy Bretscher, alla plus loin et demanda au Conseil

fédéral un rapport sur les possibilités de notre entrée à l'ONU tout en conservant notre neutralité.

L'ONU a-t-elle échoué?

On pouvait se demander s'il est vraiment choisi de parler maintenant de notre entrée à l'ONU, et il fut question de renvoyer les débats. Car, il y a quelques semaines, l'ONU s'est montrée particulièrement incompétente à éviter l'éclatement du conflit qui couvait depuis longtemps au Moyen-Orient. A la demande de Nasser et sur l'ordre d'U Thant, on a retiré les casques bleus, de sorte que la confrontation devint inévitable. On peut se demander s'il aurait été possible d'éviter tout cela si le secrétaire général avait négocié d'abord avec Le Caire et avec Tel-Aviv. L'échec de l'ONU provient du fait que deux grandes puissances avec des intérêts opposés s'affrontent et que le Conseil de sécurité ne peut prendre aucune décision si les grandes puissances ne sont pas d'accord.

Il est probable que l'ONU connaîtra encore d'autres crises semblables. Est-ce suffisant pour dire qu'elle est de trop? Il ne faut pas voir seulement ses défauts, mais se demander ce qui se produirait *sans* l'Organisation des Nations Unies.

Peut-on résoudre les conflits en dehors de l'ONU?

Assurément, l'ONU n'a pu empêcher ni la guerre de Corée, ni l'affrontement israélo-arabe, ni la campagne de Chypre. Mais, dans tous les cas, il a été possible de localiser plus ou moins les conflits et d'en éviter l'extension. Il aurait été bien plus difficile de faire cesser les hostilités si l'appareil de l'ONU n'avait pas existé.

La situation devient très critique au moment où une grande puissance ne recherche pas une solution pacifique et sabote l'ONU ou en démissionne. La Société des Nations perdit tout pouvoir le jour où l'Allemagne de Hitler et l'Italie de Mussolini s'en allèrent. Le monde n'a malheureusement pas encore assez évolué pour que la société des peuples puisse reposer uniquement sur des principes du droit et que tous les conflits d'intérêts puissent être résolus par jugement. Au contraire, on sent que des aspirations politiques cherchent à s'imposer dans l'ONU. On le verra maintenant, lors de la liquidation du conflit du Moyen-Orient. Les petites nations ne pèsent pas lourd dans la balance, mais elles ont souvent joué un rôle d'intermédiaire. Or, tout le monde est intéressé à la liquidation pacifique des différends, même la Suisse.

La position du Conseil fédéral

Willy Spühler, au nom du Conseil fédéral, s'est déclaré prêt à clarifier dans un rapport la position de la Suisse à l'égard des Nations Unies et, par là, à contribuer à une meilleure information. Il est

également d'avis qu'on ne peut pas juger sous l'influence d'une situation momentanée. Il estime que celui qui attend beaucoup de l'ONU, en particulier des solutions équitables, peut être déçu. Le succès dépend de la volonté des membres de soumettre leur politique aux buts de la charte. L'efficacité de l'organisation dépend principalement de l'accord des grandes puissances. Notre ministre termina par ces mots: «Le Conseil fédéral est prêt à examiner la question de près et il est persuadé qu'un petit pays neutre qui est aussi relié au reste du monde que l'est la Suisse ne peut pas faire autre chose que de participer activement aux problèmes de la vie des peuples, et d'apporter sa contribution selon ses moyens.»

Cela peut tenir de l'oracle, mais l'orateur ne pouvait pas aller plus loin sans préjuger du rapport que nous attendons avec impatience. La discussion au Conseil national a été très étendue, car on y perçut les opinions des milieux les plus différents. Mais tous les orateurs étaient d'accord sur le point qu'il faut revoir très soigneusement la question de nos rapports avec l'ONU, afin que nous puissions en tirer toutes les conséquences.

Libre passage entre institutions de prévoyance du personnel

Par Giacomo Bernasconi

Après de longs pourparlers entre l'Union centrale des associations patronales, l'Union syndicale et la Fédération des sociétés suisses d'employés, une convention qui règle *le libre passage entre institutions de prévoyance en faveur du personnel* a été conclue le 30 juin. L'accord a été signé également, du côté patronal, par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et, du côté des travailleurs, par l'Union suisse des syndicats autonomes et l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques. Il semble que l'Union suisse des arts et métiers n'ait pu se décider à temps à se rallier à cette initiative; quant à la Fédération des syndicats chrétiens-sociaux, elle est opposée tant au principe qu'au contenu de l'accord.

La loi du 21 mars 1958 qui complète le droit en vigueur en matière de contrat de travail et de fondation (institutions de prévoyance en faveur du personnel), a inséré dans le Code des obligations un nouvel article 343bis dont le troisième alinéa a la teneur suivante:

«Si l'employé verse aussi des contributions, il reçoit en cas de dissolution du contrat du travail au moins les contributions qu'il a versées, sauf s'il entre en jouissance ou, notamment par la couverture